

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de AMBLANS ET VELOTTE

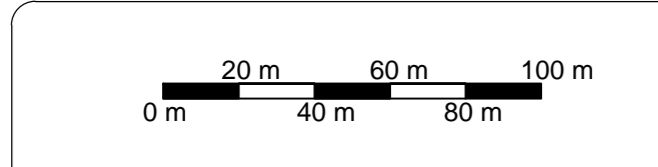
Document graphique
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème
Plan en date du 03 avril 2017

Pièce n° 4.3.1

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire :

INITIATIVE: Aménagement et Développement
Adressé à : Aménagement Urbanisme - 0380 038000
Tél : 03 83 75 24 27 - Fax : 03 83 75 13 58
www.ccdp.hautsone.com
Date de l'adoption : 03/04/2017
Plan local d'urbanisme intercommunal



Légende

--- Limite de zones. - - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES URBAINES

U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.

UL Zone urbaine à vocation de loisirs.

ZONES A URBANISER

1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.

1AU₁ Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP jointe).

1AUs₁ Secteur de la zone 1AU où l'assainissement autonome est autorisé - Vocation principale d'habitat (cf. OAP jointe).

1AUX Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principal d'activités économiques.

1AUX₁ Secteur de la zone AUX - Vocation principale d'activités économiques (cf. OAP jointe).

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

An Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

..... Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

Exploitations agricoles.

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Secteurs concernés par des risques et nuisances


Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).

Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger

Cours d'eau, plans d'eau.

Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.



Liste des emplacements réservés

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1.1	Déviations RN19	Etat	26 689 m ²
1.2	Stationnement et accès à la zone Ul	Commune	4 055 m ²
1.3	Accès à la zone 1AU _{1.1}	Commune	403 m ²
1.4	Accès à la zone 1AU _{1.1}	Commune	225 m ²
1.5	Déviations RN19	Etat	153 997 m ²